



reparation sur vehicule d'occasion

Par **Gpadpot**, le **24/06/2019 à 10:13**

bonjour,

Nous avons acheté une toyota 8700 € 114000kms garantie 6 mois chez un concessionnaire Fiat à plusieurs dizaines de kms de notre domicile

Au bout de 5 mois une subite perte de puissance avec des voyants allumés qui, d'après le manuel, doit immobiliser immédiatement le véhicule et le remorquer chez un réparateur

l'entreprise de remorquage nous demande où doit il livrer le véhicule?

nous appelons Toyota le plus proche = pas de convention avec l'organisme de garantie

même démarche avec Fiat = même réponse

donc on appelle le commercial qui nous a vendu le véhicule et au téléphone (?) nous dit qu'il sait ce que c'est, venez par la route sans crainte, on répare

En effet ils changent la vanne EGR nous informant réparation faite, qu'elle n'est pas prise en charge par la garantie et nous est facturée 290 E

A peine un mois plus tard, même dysfonctionnement = re allo (S) le commercial = Ha ! il est en déplacement, Ha ! il est en formation, Ha ! il est en vacance et ceci durant tout le mois d'aout et en septembre nous ne pouvons avoir qu'un agent administratif ou un mécanicien n'ayant pas les compétences pour nous répondre

C'EST LA PANIQUE (nous frappons à toutes les portes)

Nous faisons un diagnostic chez Toyota = injecteurs 4400 €

chez divers garagistes = FAP à changer 2000 € ect ect

les mois passent sans qu'un diagnostic cohérent nous soit rendu

et puis un jour, nous assistons à un échange entre un avocat médiatique et une personne ayant un problème similaire (La quotidienne sur la 5) qui conclut qu'en tout cas de " vente d'un véhicule non conforme à son utilisation..." e faisant l'objet d'une fin de non-recevoir du vendeur il faut commencer par faire une expertise en présence d'un expert automobile

Ce qui est fait au mois de juin, chez un spécialiste qui dianostique cette fois le

dysfonctionnement de la valve de décompression

L'expert prend en charge le dossier, contacte le garage vendeur, fait faire une expertise contradictoire avec un expert désigné par le garage vendeur ET ils sont d'accord sur le fait que la vanne EGR tout au plus ne pouvait qu'améliorer provisoirement le problème mais n'en n'était pas la cause initiale

nous faisons effectuer la réparation 890 € contrôle technique oblige et depuis la voiture fonctionne sans soucis

A ce jour, malgré une tentative de conciliation nous nous dirigeons vers un procès pour arbitrer le remboursement de la vanne EGR, les différentes démarches payantes, les frais d'expertises et le préjudice subit pour utilisation limitée du véhicule mais le garage vendeur charge un avocat nous réclamant 1500 € au titre de l'article 700 (?) du CPC

QUESTION : sommes nous en difficultés sur l'issue du procès ?

Cordialement Merci